

PACK' RENTRÉE

LES SERVICES PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT

Année scolaire
2020/21
Collèges privés

Avec les illustrations
des lauréats du concours
"dessine le PACK'Rentrée"

Zoé Kerdiles, 9 ans, Saint-Ismier

Margaux, 14 ans, Meylan



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

isère
LE DÉPARTEMENT

PACK' RENTRÉE :

DEUX SERVICES EN UN POUR LES COLLÉGIENS ISÉROIS

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous présenter la nouvelle édition du **Pack'Rentrée** pour l'année scolaire 2020-2021.

Cette année, encore, le Département se mobilise pour garantir un pouvoir d'achat plus élevé aux ménages isérois grâce à **la gratuité des transports scolaires pour tous¹** (**Pack'transport**, par délégation de compétence de la Région Auvergne-Rhône-Alpes).

Par ailleurs, nous portons également la conviction que **chaque collégien doit bénéficier d'un égal accès au sport et à la culture**. Dans cet esprit, nous renouvelons le **Pack'loisirs**, qui comporte une offre toujours aussi variée et adaptée aux envies de vos enfants.

Je suis convaincu, après cette période de confinement et d'absence de sorties, que les offres récréatives proposées à nos jeunes seront pleinement appréciées.

Vous trouverez, dans cette brochure, toutes les modalités pratiques de ce **Pack'Rentrée**.

Je vous souhaite, à tous, une excellente rentrée par avance !



Jean-Pierre Barbier
Président du Département
de l'Isère

© F. Patou

(1) Répondant aux critères d'éligibilité

SOMMAIRE

PACK'LOISIRS :

À fond le sport et la culture !

p. 4

PACK'TRANSPORT : Ça roule !

p.8

• Mode d'emploi

p. 9

• Tableau des communes
Domicile → Établissement

p. 10

• Votre enfant voyage
avec **Transisère**

p. 12

• Carte des zones **Transisère**

p. 14

• Votre enfant voyage avec le TER

p. 16

• Votre enfant voyage avec le TER
et **Transisère**

p. 17

• Votre enfant voyage avec le TER
et un réseau urbain

p. 18

• Votre enfant voyage avec **Transisère**
et un réseau urbain

p. 19

• Votre enfant n'a pas
de solution de transport

p. 19

• Votre enfant voyage
sur un réseau hors-Isère

p. 20

• Votre enfant est interne

p. 21

PACK' RENTRÉE : CONTACTS

p. 22

PACK' RENTRÉE : FORMULAIRE

p. 23

DES AIDES POUR LA RENTRÉE 2020-2021 !



Pour bénéficier d'un maximum d'avantages sur les transports et les loisirs de vos enfants, **commandez votre Pack'Rentrée dès maintenant.**

Le Pack'Rentrée, ce sont deux services en un, avec un formulaire de demande unique pour faire toutes ses demandes : à effectuer **avant le 15 juillet en ligne ou avant le 5 juillet par courrier** (voir p. 23) et pouvoir profiter de votre été.



DÉMARCHES SUR ISERE.FR :

- suivi du traitement des demandes en temps réel.



DOSSIER COMPLET + PIÈCES JUSTIFICATIVES ENVOYÉES

- service délivré !
- 100 % de réussite !

JEU-CONCOURS : DESSINE LE PROCHAIN PACK'RENTRÉE !

Pour la quatrième année consécutive, le Département invite les scolaires isérois à dessiner l'un des trois services du Pack'Rentrée (restau, transport, loisirs), avec de très beaux lots à gagner. Envoyez vos productions sur papier **avant le 2 novembre 2020** à cette adresse :

Département de l'Isère, Direction des relations extérieures, Service communication et événementiel, Jeu-concours « Dessine le Pack'Rentrée », 7 rue Fantin Latour, CS 41096, 38022 Grenoble Cedex 1.

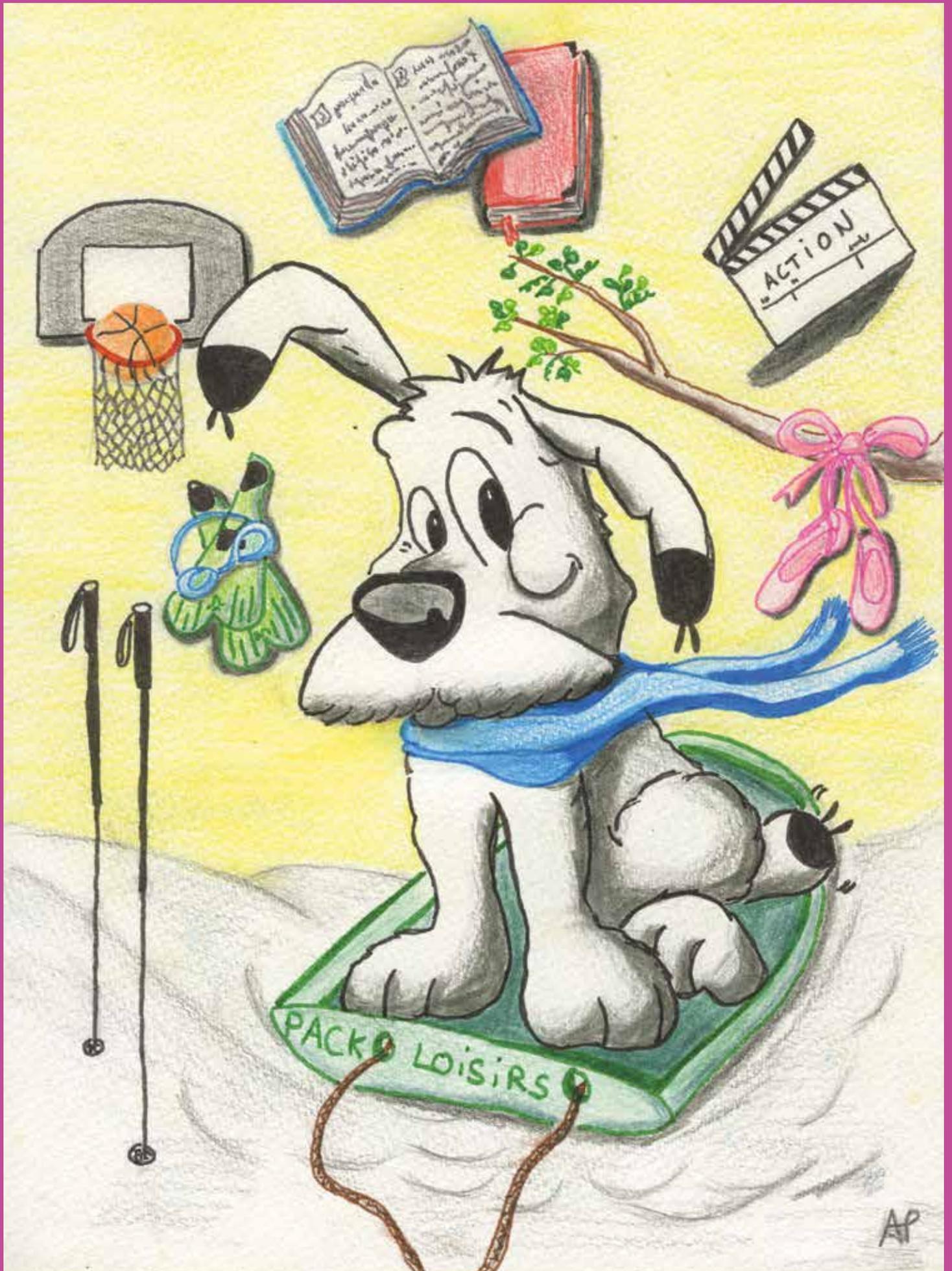
(Règlement du jeu sur le site www.isere.fr, rubrique « Pack'Rentrée »)

Les dix plus belles illustrations, sélectionnées par un jury de collégiens, seront publiées dans la prochaine brochure du Pack'Rentrée 2021/2022

Félicitations à :

Charlotte Laudien (1^{er} prix),
Alix Logé (2^e),
Iris Potier (3^e),
Marie Demontis (4^e),
Bénédicte Rosnet (5^e),
Arthur Guabello (6^e),
Margaux Brusorio (7^e),
Nathan Duquennoy (8^e),
Noémie Béraldin (9^e)
et Zoé Kerdiles (10^e)
dont vous retrouverez les œuvres au fil de ces pages et sur isere.fr !





AP

> Alix Logé, 15 ans, Entre-Deux-Guiers

PACK'LOISIRS

2020
Année de
la culture
en Isère

À FOND LE SPORT ET LA CULTURE !

Pour 8 €, ce chéquier de 7 pass vous donne droit à 56 € de réductions chez 2 985 partenaires* en Isère.

* Les partenaires varient en fonction des communes, voir la liste des partenaires sur www.isere.fr rubrique Pack'loisirs

Tous les collégiens isérois y ont droit : pourquoi ne pas en profiter ?

Ciné, lecture, sport, musique, ski : faites-vous plaisir, votre **Pack'loisirs** sera très vite rentabilisé !

Le **PACK'LOISIRS** est proposé :

- à tous les collégiens isérois (établissements publics et privés),
- aux élèves de 10 à 15 ans inscrits dans un établissement pour la jeunesse handicapée,
- aux élèves habitant en Isère et scolarisés hors département,
- aux Isérois suivant une formation à distance.



**L'AN DERNIER,
PRÈS DE 1 COLLÉGIEN
SUR 2 A PROFITÉ
DES RÉDUCTIONS**
pour un accès facilité
à la culture et au sport.

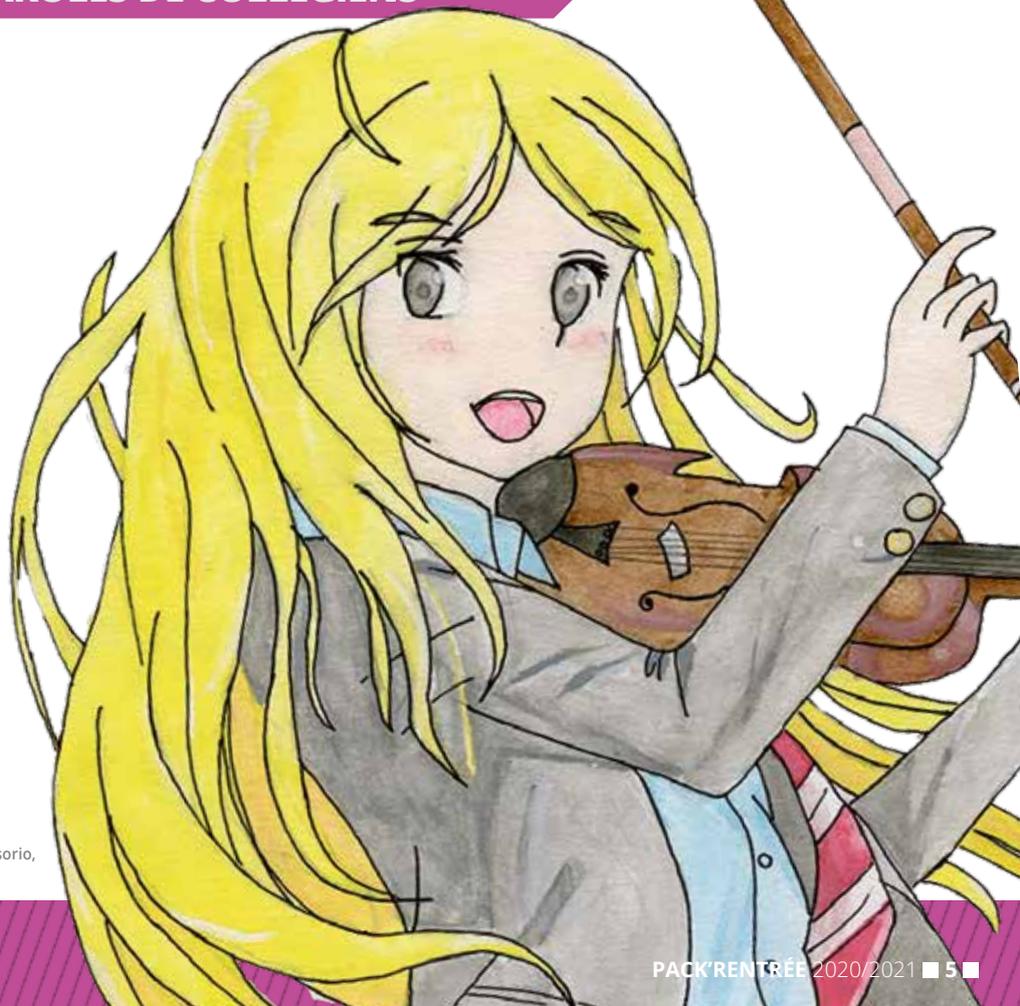
PAROLES DE COLLÉGIENS

Clara, élève de 3^e au collège des Saules à Eybens

" Cette année, je me suis réinscrite à des cours de dessin : grâce au Pass'matos, j'ai pu investir dans une palette de crayons de couleurs Faber-Castell, du matériel un peu plus élaboré, car je commence à faire des dessins techniques ! "



> Margaux Brusorio,
14 ans, Meylan





PACK'LOISIRS

MODE D'EMPLOI

Le Pack'loisirs est un chéquier qui contient :

1 PASS'SPORT

Réduction de 15 € pour une inscription annuelle à une activité sportive (association, structure communale ou intercommunale).

Permis de pêche : Le pass'sport permet aussi d'obtenir 15 € de réduction sur l'achat d'un permis de pêche. Adressez le pass'sport, la photocopie du permis et une enveloppe timbrée à vos nom et adresse, à : Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Isère - Fond Besset - 301 rue de l'Eau Vive, 38210 Saint-Quentin-sur-Isère. Un chèque de 15 € vous sera retourné.

2 PASS' CULTURE DÉCOUVERTE

Deux réductions de 4 € chacune cumulables auprès d'un même partenaire pour :

- un livre, DVD, CD,
- une place de cinéma,
- une manifestation culturelle (entrée ou frais d'inscription),
- une découverte d'activité culturelle (séance de dessin, théâtre...),
- une entrée dans un musée du département ou l'achat d'un article en boutique de musée départemental,
- un stage culturel.

1 PASS' CULTURE

Réduction de 15 € pour l'inscription à une activité culturelle annuelle (école de musique, bibliothèque, théâtre... en association, structure communale ou intercommunale).

1 PASS' MATOS

Réduction de 10 € pour une location ou un entretien de matériel sportif (skis, raquettes, vélo...) ou culturel (musique, arts plastiques, loisirs créatifs...) chez 1 619 partenaires, enseignes et structures iséroises. Mais aussi depuis l'année dernière, il peut être utilisé également :

- pour la location et l'entretien de ses instruments de musique,
- pour l'achat de toutes sortes de matériel d'arts plastiques et loisirs créatifs (craies, pinceaux, peintures, argile, outillage de sculpture, de scrapbooking...)
- pour l'achat de matériel sportif et vestimentaire (UNIQUEMENT auprès d'associations sportives partenaires)*

2 PASS'SPORT DÉCOUVERTE

Deux réductions de 4 € chacune cumulables auprès d'un même partenaire pour :

- un forfait de ski dans une station iséroise,
- une manifestation sportive (entrée ou frais d'inscription),
- une découverte d'activité sportive (entrée en piscine, base de loisirs, location de terrain de tennis, séance d'équitation, bowling, accrobranche ...),
- un stage sportif.

* Liste sur www.isere.fr

COMMANDER SON PACK'LOISIRS

Le Pack'loisirs peut être commandé jusqu'au **31 octobre 2020** (date limite d'achat), à raison d'une commande par enfant et par année scolaire.

Il sera distribué directement dans l'établissement scolaire (à partir de la 2^e quinzaine de septembre pour toute commande effectuée avant le 15 juillet).

En cas de garde partagée, seul un des parents peut faire une demande.

LA DATE DE RÉCEPTION DU PACK'LOISIRS DÉPEND DE LA DATE DE COMMANDE

DATE DE COMMANDE du PACK'LOISIRS	DATE DE RÉCEPTION du PACK'LOISIRS
Avant le 5 juillet (demande par courrier) Avant le 15 juillet (demande en ligne)	→ 2 ^e quinzaine de septembre
Du 16 juillet au 15 septembre	→ 1 ^{re} quinzaine d'octobre
Du 16 septembre au 31 octobre (date limite de commande)	→ 3 semaines après réception de la demande



Pour toute commande effectuée après le **5 juillet** (par courrier) ou le **15 juillet** (par internet), les délais de réception du Pack'loisirs pour la rentrée scolaire ne sont plus garantis.

Il est utilisable jusqu'au 30 septembre 2021.

Faites votre demande sur **www.isere.fr** rubrique Pack'loisirs, ou renvoyez le formulaire (p.23) accompagné du chèque de 8€ (à l'ordre de « Régie Pack'loisirs »).



LE RÈGLEMENT DU PACK'LOISIRS
est consultable sur www.isere.fr

PACK



TRANSPORT

PACK' TRANSPORT

PACK'TRANSPORT : ÇA ROULE !

LE DÉPARTEMENT EST CHARGÉ PAR LA RÉGION D'ORGANISER
LES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR TOUS LES ÉLÈVES



DOMICILIÉS EN ISÈRE

Le domicile pris en compte est celui des parents ou des représentants légaux de l'élève.

ET

SCOLARISÉS DANS UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC OU PRIVÉ SOUS CONTRAT DE LA PRIMAIRE AU LYCÉE.

Primaires (écoles maternelles et élémentaires), collèges, MFR (Maison Familiale et Rurale) et lycées (hors post-bac, y compris agricoles).



SAUF S'ILS RÉSIDENT ET ÉTUDIENT AU SEIN D'UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISÉROISE

dotée de son propre réseau de transports parmi les 5 suivantes :

La Métro/SMMAG, le Grésivaudan/SMMAG, la CAPI, le Pays Voironnais ou Vienne Condrieu Agglomération



DÉMARCHES À EFFECTUER SUIVANT LA DOMICILIATION

Pour savoir si vous devez adresser votre demande de transport scolaire au Département ou à votre communauté de communes, consultez les pages 10 et 11

SOIT LE TRANSPORT DE VOTRE ENFANT RELÈVE DU DÉPARTEMENT,

il pourra bénéficier de la gratuité⁽¹⁾.

Pour cela, il doit obligatoirement s'inscrire
au Pack'transport :

PACK'TRANSPORT : MODE D'EMPLOI

ÉTAPE 1 : identifiez le réseau de transport
utilisé par votre enfant à l'aide des différents outils proposés
par le Département et la Région.⁽²⁾

ÉTAPE 2 : retrouvez la démarche qui correspond
à l'itinéraire prévu, entre les pages 12 et 21

Les démarches doivent se faire **chaque année**, avant le **15 juillet**
sur www.isere.fr ou avant le **5 juillet** via le formulaire papier (p. 23).

Pour que votre demande soit traitée à temps pour la rentrée scolaire, vérifiez que votre dossier comporte bien **toutes les pièces demandées**.

SOIT LE TRANSPORT DE VOTRE ENFANT RELÈVE DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le **domicile et l'établissement de votre enfant** se situent dans la **même** communauté de communes **parmi les 5 suivantes** (la Métro/SMMAG, le Grésivaudan/SMMAG, la CAPI, le Pays Voironnais ou Vienne Condrieu Agglomération) :
vous devez faire la demande de titre de transport auprès de votre communauté de communes.

Dans ces périmètres, les transports scolaires relèvent des autorités organisatrices de transports urbains correspondantes.
Exemple : au sein de La Métro/SMMAG, le réseau Tag est en charge de la gestion des transports en commun.

**Retrouvez les coordonnées des réseaux
correspondant aux communautés de communes
en bas de la page 11.**

⁽¹⁾ Gratuité sous réserve d'éligibilité

⁽²⁾ Identifiez-le sur : www.itinisphere.fr, www.transisere.fr ou contactez : Allô Transisère au 04 26 16 38 38. Vous pouvez également visiter le site Oûra sur www.oura.com

PACK' TRANSPORT

À qui faire ma demande de transport scolaire⁽¹⁾ ?

ÉTAPE 1 : Je repère dans le tableau ci-dessous, la couleur associée à la commune du domicile de mon enfant et celle de son établissement scolaire.

Couleur de la Commune
du domicile de l'enfant



Couleur de la Commune
de l'établissement scolaire de l'enfant



ÉTAPE 2 :



- SI UNE DES DEUX COULEURS est jaune
 SI LES DEUX COULEURS sont jaunes

- SI LES DEUX COULEURS sont différentes
et sans jaune

ALORS JE FAIS MA DEMANDE DE PACK'TRANSPORT auprès du Pack'Rentrée du département



- SI LES DEUX COULEURS sont identiques et sans jaune alors je fais ma demande auprès de la communauté de communes qui correspond à la couleur (coordonnées en bas de la page 11)

⁽¹⁾ Si l'établissement de votre enfant est situé hors Isère, et que vous ne connaissez pas le réseau emprunté, contactez Allo Transisère 04 26 16 38 38.

Liste des communes

Abrets en Dauphiné (Les)					
Adrets (Les)					
Agnin					
Albenc (L')					
Allemont					
Allevard					
Ambel					
Anjou					
Annoisin-Chatelans					
Anthon					
Aoste					
Apprieu					
Arandon-Passins					
Artas					
Assieu					
Auberives-en-Royans					
Auberives-sur-Varèze					
Auris-en-Oisans					
Autrans-Méaudre en Vercors					
Avenières Veyrins-Thuellin (Les)					
Avignonet					
Balme-les-Grottes (La)					
Barraux					
Bâtie-Montgascon (La)					
Beaucroissant					
Beaufin					
Beaufort					
Beaulieu					
Beaurepaire					
Beauvoir-de-Marc					
Beauvoir-en-Royans					
Bellegarde-Poussieu					
Belmont					
Bernin					
Besse-en-Oisans					
Bessins					
Bévenais					
Bilieu					
Biol					
Biviers					
Bizonnes					
Blandin					
Bonnefamille					
Bossieu					
Bouchage (Le)					
Bougé-Chambalud					
Bourg-d'Oisans (Le)					
Bourgoin-Jallieu					
Bouvesse-Quirieu					
Brangues					
Bressieux					
Bresson					
Brézins					
Brié-et-Angonnes					
Briion					
Buisse (La)					
Buissière (La)					
Burcin					
Cessieu					
Châbons					
Châlons					
Chamagnieu					
Champagnier					
Champier					
Champ-près-Frogès (Le)					
Champ-sur-Drac					
Chamrousse					
Chanas					
Chantepérier					
Chantesse					
Chapareillan					
Chapelle-de-la-Tour (La)					
Chapelle-de-Surieu (La)					
Chapelle-du-Bard (La)					
Charancieu					
Charantonnay					
Charavines					
Charette					
Charnècles					
Charvieu-Chavagneux					
Chasselay					
Chasse-sur-Rhône					
Chassignieu					
Château-Bernard					
Châteauvilain					
Châtelus					
Châtel-en-Trièves					
Châtenay					
Châtonnay					
Chatte					
Chavanoz					
Chélieu					
Chevrières					
Cheylas (Le)					
Cheyssieu					
Chèzeneuve					
Chichilianne					
Chimilin					
Chirens					
Cholonge					
Chonas-l'Amballan					
Choranche					
Chozeau					
Chuzelles					
Claix					
Clavans-en-Haut-Oisans					
Cielles					
Clonas-sur-Varèze					
Cognet					
Cognin-les-Gorges					
Colombe					
Combe-de-Lancey (La)					
Corbelin					
Corenc					
Cornillon-en-Trièves					
Corps					
Corrençon-en-Vercors					
Côte-St-André (La)					
Côtes-d'Arey (Les)					
Côtes-de-Corps (Les)					
Coublevie					
Cour-et-Buis					
Courtenay					
Crachier					
Cras					
Crémieu					
Crêts en Belledonne					
Creys-Mépieu					
Crolles					
Culin					
Deux Alpes (Les)					
Diémoz					
Dizimieu					
Doissin					
Dolomieu					
Domarin					
Domène					
Échirolles					
Éclose / Badinières					
Engins					
Entraigues					
Entre-deux-Guiers					
Éparres (Les)					
Estrablin					
Eybens					
Eydoche					
Eyzin-Pinet					
Faramans					
Faverges-de-la-Tour					
Flachère (La)					
Flachères					
Fontaine					
Fontanil-Cornillon					
Forteresse (La)					
Four					
Frenay-d'Oisans (Le)					
Frette (La)					
Frogès					
Frontonas					
Garde-en-Oisans (La)					
Gières					
Gillonay					
Goncelin					
Grand-Lemps (Le)					
Granieu					
Grenay					
Grenoble					
Gresse-en-Vercors					
Gua (Le)					
Haut Bréda (Le)					
Herbeys					
Heyrieux					
Hières-sur-Amby					
Huez-en-Oisans					
Hurtières					
Isle-d'Abeau (L')					
Izeaux					
Izeron					
Janneyrias					
Jarcieu					
Jardin					
Jarrie					
Laffrey					
Lalley					
Lans-en-Vercors					
Laval					
Lavaldens					
Lavars					
Lentiol					
Leyrieu					
Lieudieu					
Livet-et-Gavet					
Longechenal					
Lumbin					
Luzinay					
Malleval-en-Vercors					
Marcieu					
Marcilloles					
Marcollin					
Marnans					
Massieu					
Maubec					
Mayres-Savel					
Mens					
Merlas					
Meylan					
Meyrié					
Meyrieux-les-Étangs					
Meys siez					
Miribel-Lanchâtre					
Miribel-les-Échelles					
Mizoën					
Moidieu-Détourbe					
Moirans					

Moissieu-sur-Dolon	Penol	Sappey-en-Chartreuse	St-Christophe-sur-Guiers	St-Ondras	Valencogne
Monestier-d'Ambel	Percy (La)	Sarceñas	St-Clair-de-la-Tour	St-Paul-de-Varces	Valette (La)
Monestier-de-Clermont	Pierre (La)	Sardieu	St-Clair-du-Rhône	St-Paul-d'Izeaux	Valjouffrey
Monestier-du-Percy (Le)	Pierre-Châtel	Sassenage	St-Clair-sur-Galaure	St-Paul-lès-Monestier	Varacieux
Monstereux-Millieu	Pisieu	Satolas-et-Bonce	St-Didier-de-Bizonnes	St-Pierre-de-Bressieux	Varces-Allières-et-Risset
Montagne	Plan	Savas-Mépin	St-Didier-de-la-Tour	St-Pierre-de-Chartreuse	Vasselin
Montagnieu	Plateau des Petites Roches (Le)	Séchilienne	St-Égrève	St-Pierre-de-Chérennes	Vatlieu
Montalieu-Vercieu	Poisat	Septème	St-Étienne-de-Crossey	St-Pierre-de-Méaroz	Vaujany
Montaud	Poliénas	Sérézin-de-la-Tour	St-Étienne-de-St-Geoirs	St-Pierre-de-Mésage	Vaulnaveys-le-Bas
Montbonnot-St-Martin	Pommier-de-Beaurepaire	Sermérieu	St-Geoire-en-Valdaine	St-Pierre-d'Entremont	Vaulnaveys-le-Haut
Montcarra	Ponsonnas	Serpaize	St-Geoirs	St-Prim	Vaulx-Milieu
Montchaboud	Pontcharra	Serre-Nerpol	St-Georges-de-Commiers	St-Quentin-Fallavier	Velanne
Monteynard	Pont-de-Beauvoisin (Le)	Seyssinet-Pariset	St-Georges-d'Espéranche	St-Quentin-sur-Isère	Vénérieu
Montfalcon	Pont-de-Chérury	Seyssins	St-Gervais	St-Romain-de-Jalonnas	Venon
Montferrat	Pont-de-Claix (Le)	Seyssuel	St-Guillaume	St-Romain-de-Surieu	Verna
Montrevel	Pont-en-Royans	Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu	St-Hilaire-de-Brens	St-Romans	Vernioz
Mont-St-Martin	Pont-Évêque	Siévoz	St-Hilaire-de-la-Côte	St-Sauveur	Verpillière (La)
Montseveroux	Porcieu-Amblagnieu	Sillans	St-Hilaire-du-Rosier	St-Savin	Versoud (Le)
Moras	Porte-des-Bonnevaux	Sinard	St-Honoré	St-Siméon-de-Bressieux	Vertrieu
Morestel	Prébois	Soleymieu	St-Ismier	St-Sorlin-de-Morestel	Veurey-Voroize
Morette	Presles	Sône (La)	St-Jean-d'Avelanne	St-Sorlin-de-Vienne	Veyssilieu
Morte (La)	Pressins	Sonnay	St-Jean-de-Bournay	St-Sulpice-des-Rivoires	Vézéronce-Curtin
Motte-d'Aveillans (La)	Primarette	Sousville	St-Jean-de-Moirans	St-Théoffrey	Vienne
Motte-St-Martin (La)	Proveysieux	Ste-Agnès	St-Jean-de-Soudain	St-Vérand	Vif
Mottier	Prunières	Ste-Anne-sur-Gervonde	St-Jean-de-Vaulx	St-Victor-de-Cessieu	Vignieu
Moutaret (Le)	Quaix-en-Chartreuse	Ste-Blandine	St-Jean-d'Hérans	St-Victor-de-Morestel	Villages-du-lac-de-Paladru
Mure (La)	Quet-en-Beaumont	Ste-Luce-en-Beaumont	St-Jean-le-Vieux	St-Vincent-de-Mercuze	Villard-Bonnot
Murette (La)	Quincieu	Ste-Marie-d'Alloix	St-Joseph-de-Rivière	Succieu	Villard-de-Lans
Murianette	Réaumont	Ste-Marie-du-Mont	St-Julien-de-l'Herms	Sure-en-Chartreuse (La)	Villard-Notre-Dame
Murinais	Renage	St-Agnin-sur-Bion	St-Just-Chaleyssin	Susville	Villard-Reculas
Nantes-en-Ratier	Rencurel	St-Alban-de-Roche	St-Just-de-Claix	Têche	Villard-Reymond
Nivolais-Vermelle	Revel	St-Alban-du-Rhône	St-Lattier	Tencin	Villard-St-Christophe
Notre-Dame-de-Commiers	Revel-Tourdan	St-Albin-de-Vaulserre	St-Laurent-du-Pont	Terrasse (La)	Villefontaine
Notre-Dame-de-l'Osier	Reventin-Vaugris	St-Andéol	St-Laurent-en-Beaumont	Theys	Villemoirieu
Notre-Dame-de-Mésage	Rives	St-André-en-Royans	St-Marcel-Bel-Accueil	Thodore	Villeneuve-de-Marc
Notre-Dame-de-Vaulx	Rivière (La)	St-André-le-Gaz	St-Marcellin	Tignieu-Jamezyieu	Ville-sous-Anjou
Noyarey	Roche	St-Antoine-l'Abbaye	St-Martin-de-Cielles	Torchefelon	Villette-d'Anthon
Optevoz	Roches-de-Condrieu (Les)	St-Appolinard	St-Martin-de-la-Cluze	Tour-du-Pin (La)	Villette-de-Vienne
Oris-en-Rattier	Rochetoirin	St-Arey	St-Martin-de-Vaulserre	Touvet (Le)	Vinay
Ornacieux-Balbins	Roissard	St-Aupre	St-Martin-d'Hères	Tramolé	Viriville
Ornon	Romagnieu	St-Barthélemy	St-Martin-d'Uriage	Treffort	Vizille
Oulles	Roussillon	St-Barthélemy-de-Séchilienne	St-Martin-le-Vinoux	Tréminis	Voiron
Oyeu	Rovon	St-Baudille-de-la-Tour	St-Maurice-en-Trièves	Trept	Voissant
Oytier-St-Oblas	Royas	St-Baudille-et-Pipet	St-Maurice-l'Exil	Tronche (La)	Voreppe
Oz-en-Oisans	Roybon	St-Blaise-du-Buis	St-Maximin	Tullins	Vourey
Pact	Ruy-Montceau	St-Bonnet-de-Chavagne	St-Michel-de-St-Geoirs	Val de Virieu	
Pajay	Sablons	St-Bueil	St-Michel-en-Beaumont	Valbonnais	
Panossas	Salagnon	St-Cassien	St-Michel-les-Portes	Valencin	
Parmilieu	Salaise-sur-Sanne	St-Chef	St-Mury-Monteymond		
Passage (Le)	Salette-Fallavaux (La)	St-Christophe-en-Oisans	St-Nazaire-les-Eymes		
Péage-de-Roussillon (Le)	Salle-en-Beaumont (La)		St-Nicolas-de-Macherin		
Pellafof			St-Nizier-du-Moucherotte		

RESEAU Transisère :
TRANSPORT DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
• www.transisere.fr
• Allô **Transisère** : 04 26 16 38 38

RESEAU L'VA
Vienne Condrieu agglomération
• www.vienne-condrieu-agglomeration.fr
• Tél. : 04 74 78 32 10

RESEAU TAG
Grenoble - Alpes Métropole (La Métro) /SMMAG
• www.tag.fr • Allô Tag : 04 38 70 38 70

RESEAU TOUGO
Communauté de communes du Grésivaudan (CCG) / SMMAG
• www.tougo.fr • Tél. : 0800 941 103 (appel gratuit)

RESEAU LE PAYS VOIRONNAIS
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
• www.paysvoironnais.com
transport@paysvoironnais.com • Tél. : 04 76 05 03 47

RESEAU RUBAN
Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)
• www.rubantransport.com • Tél. : 04 74 28 04 99

ÉLÈVES EXTERNES OU DEMI-PENSIONNAIRES⁽¹⁾

⁽¹⁾ Les internes peuvent également choisir de bénéficier d'un titre *Transisère* à la place d'une bourse (voir page 21)

PACK⁹ TRANSPORT

VOTRE ENFANT VOYAGE SUR LE RÉSEAU TRANSISÈRE



C'est le réseau de transport de la Région en Isère : avec près de 850 cars et 450 lignes qui sillonnent tout le territoire, c'est l'un des plus denses de France !

Depuis septembre 2015, tous les élèves⁽²⁾ qui circulent sur le réseau *Transisère* peuvent bénéficier d'un **abonnement gratuit⁽²⁾**, valable du 1^{er} septembre au 31 août, week-end et vacances scolaires compris, sur les zones incluses dans **leur trajet scolaire** (domicile – établissement).

Voir carte des zones p.14-15

Pour contribuer au bon fonctionnement des réseaux de transport et à la sécurité des élèves, votre enfant doit **obligatoirement être muni d'un titre de transport valide**, même si celui-ci est gratuit⁽²⁾.

⁽²⁾ Sous réserve d'éligibilité

UNE CARTE + UN TITRE : MODE D'EMPLOI

Pour voyager, les élèves doivent **obligatoirement** disposer d'une **carte Oûra** nominative **chargée d'un titre de transport valide**.

Cette carte doit être **validée à chaque montée à bord** du car.
La carte Oûra est **un support** valable 5 ans et **doit être conservée**.

Elle est délivrée gratuitement lors de la première demande de Pack'transport *Transisère*.

Votre enfant n'a jamais eu de **carte Oûra nominative** ?
Demandez-la **lors de votre inscription**. Elle vous sera envoyée à domicile.



SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Isère sont mobilisés auprès des familles pour assurer **un service de transport scolaire de qualité**, en veillant notamment à l'amélioration de la **performance environnementale** du réseau *Transisère* et à la **sécurité des élèves**.

■ À partir de **l'été 2020**, une vingtaine de cars rouleront au **gaz naturel**, sur 4 lignes reliant le Grésivaudan à la métropole grenobloise : une **innovation majeure** qui permet de réduire de plus de 90 % les émissions de particules fines et de l'ordre de 15 % les émissions de CO₂ (gaz

à effet de serre) par rapport à son équivalent diesel.

■ Sur les autres lignes, les véhicules les plus polluants seront eux remplacés par des **cars diesel de dernière génération** répondant aux exigences des normes de pollution.

■ En parallèle, un plan de déploiement de la **vidéo-protection** à bord des cars a été engagé, après une expérimentation qui en a démontré l'efficacité pour **lutter contre les incivilités**. À compter de la mi-2020, 42 % des véhicules *Transisère* seront équipés.

VOS DÉMARCHES

1 **Inscrivez-vous** auprès du Pack'Rentrée **chaque année** : en ligne avant le **15 JUILLET** ou par courrier avant le **5 JUILLET** (en utilisant le formulaire p. 23) pour que votre enfant dispose de son titre à la rentrée scolaire.



AUCUN TITRE SCOLAIRE NE SERA DÉLIVRÉ DANS LES POINTS DE VENTE TRANSISÈRE, sauf dans le cadre d'un combiné SNCF/*Transisère* (voir p. 17).

2 **Activez le titre** chargé à distance par le Département : votre enfant doit valider sa carte Oûra à bord du car *Transisère* emprunté **dès la rentrée scolaire** et au plus tard le **31 DÉCEMBRE 2020**.



SANS CETTE ACTION, le titre délivré ne sera plus valide et votre enfant sera en infraction sur le réseau.

RAPPEL



Depuis le 1^{er} octobre 2018, chaque fois que vous validez votre carte Oûra sur les cars du réseau *Transisère*, vous pouvez gagner des points cadeau « Libravoo » qui récompensent les bonnes pratiques en matière de déplacement.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.libravoo.fr



ÉLÈVES DE MOINS DE 5 ANS :

Moins de 3 ans : par mesure de sécurité, ils ne sont pas autorisés à voyager seuls. Aucun titre de transport ne leur sera délivré par le Pack'Rentrée.

De 3 à 5 ans : la présence d'un accompagnateur est obligatoire. Renseignez-vous auprès de votre **mairie** ou de **l'établissement** scolaire fréquenté.

FOIRE AUX QUESTIONS

PAS DE VALIDEUR DANS LE CAR ?

- La **carte doit être activée** dans un point de vente *Transisère* (liste sur www.transisere.fr) ou dans une Maison du Département durant la première quinzaine d'utilisation (adresses p. 22)

CARTE PERDUE OU VOLÉE ?

- **Rendez-vous dans une agence commerciale** *Transisère* pour obtenir un duplicata (facturé 8 €).

VOUS SOUHAITEZ AJOUTER DES ZONES SUR LA CARTE OÛRA DE VOTRE ENFANT HORS TRAJET SCOLAIRE ?

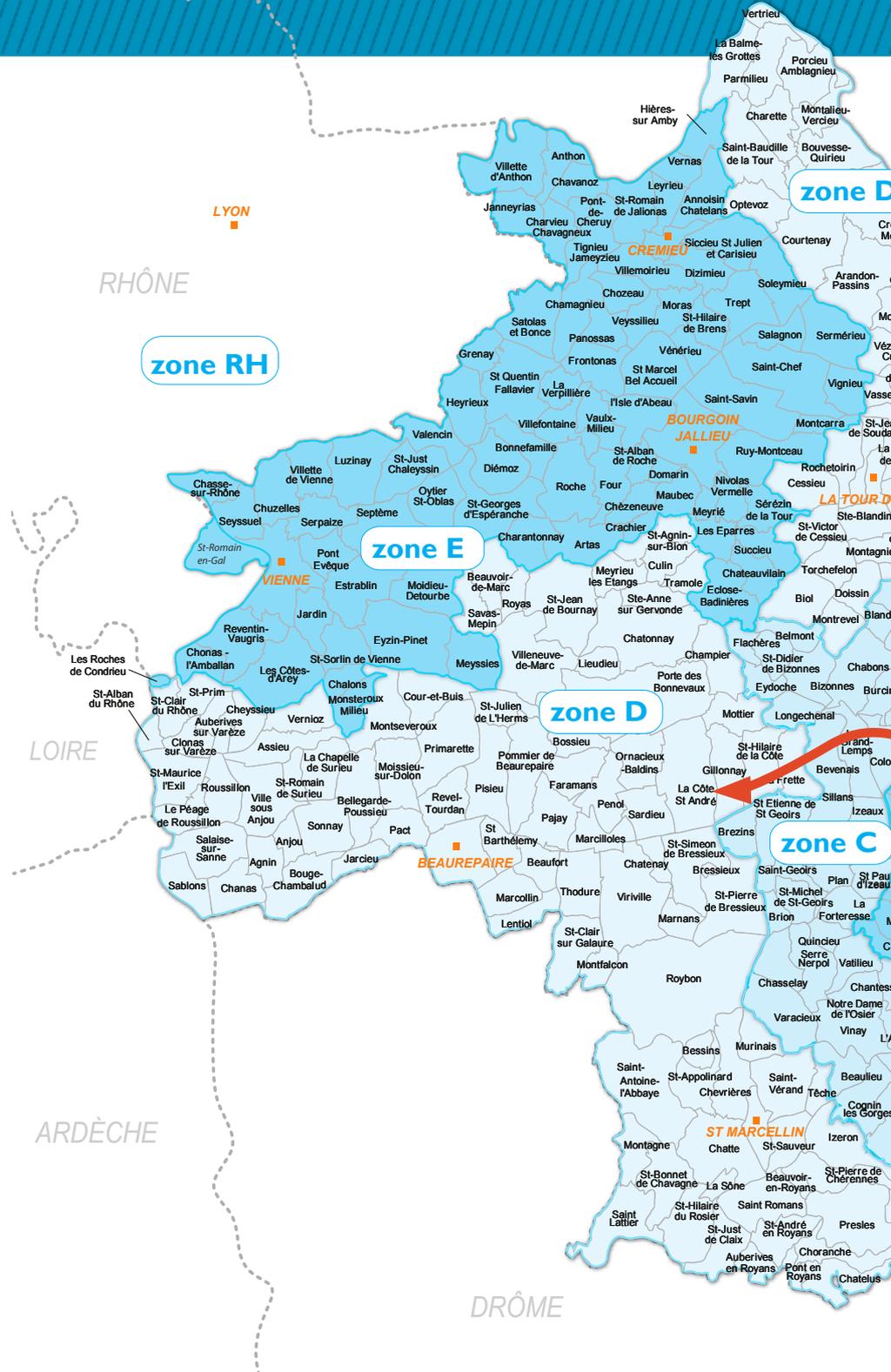
- C'est possible à titre payant en agence commerciale *Transisère*.

POUR CONNAÎTRE LES LIGNES ET LES HORAIRES DU RÉSEAU TRANSISÈRE :

- www.transisere.fr (retrouvez également la localisation des agences à la rubrique « Tarifs/Points de vente ») ou Allô *Transisère* : 04 26 16 38 38.



> Iris Potier, 14 ans, Crêts en Belledonne



EXEMPLES DE DÉPLACEMENTS

Pour se rendre de son domicile à son établissement scolaire, votre enfant se déplace dans des zones de transport du réseau **Transisère** (voir sur la carte les zones A, B, C... colorisées)

• **Transisère seul :**

- > Pour aller de Valbonnais à La Mure il se déplace dans une seule zone : zone C.
- > Pour aller de Voiron à La Côte-Saint-André, il se déplace dans 3 zones : B, C et D.

• **Transisère + Réseau urbain isérois :**

- > Pour aller de Mens à Grenoble, il utilise le réseau **Transisère** et le réseau Tag. Son titre de transport **Transisère** (zones A, B, C) lui permet également d'emprunter le réseau Tag (compris dans la zone A)*.

* Voir tableau page 19

CARTE DES ZONES TRANSISÈRE

L'abonnement annuel de votre enfant lui donne accès à toutes les lignes *Transisère* et aux réseaux urbains isérois* **au sein des zones chargées sur sa carte Oûra.**

Ces zones seront automatiquement déterminées par le Pack'Rentrée, en fonction du domicile et de l'établissement scolaire de votre enfant.

* Voir tableau page 19



PACK⁹ TRANSPORT

VOTRE ENFANT VOYAGE SUR LE RÉSEAU TER⁽¹⁾

⁽¹⁾ Réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes



Les **collégiens** et **lycéens** uniquement peuvent obtenir leur abonnement gratuit⁽²⁾ sur le réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes (SNCF) pour circuler entre leur domicile et leur établissement.

⁽²⁾ sous réserve d'éligibilité

VOS DÉMARCHES

1 Demandez le titre de transport SNCF de votre enfant, qui sera chargé sur sa carte Oûra : en ligne avant le **15 juillet** ou par courrier avant le **5 juillet** (en utilisant le formulaire p. 23). Une notice explicative, ainsi qu'un imprimé SNCF vous seront alors adressés.

SI VOTRE ENFANT NE DISPOSE PAS DE CARTE OÛRA NOMINATIVE, vous devez également la demander.

2 À réception de ces documents : retournez l'imprimé SNCF dûment complété **sous 15 jours**. Le Département vous enverra ensuite une confirmation par courrier.



LE RESPECT DE CE DÉLAI est important pour que votre titre soit délivré au plus tôt.

3 Rendez-vous dans la **gare de retrait** que vous aurez choisie (voir tableau ci-dessous), muni(e) de la carte Oûra de votre enfant et du courrier de confirmation, pour faire charger le titre de transport SNCF de votre enfant. **Si vous avez demandé une carte Oûra** auprès du Pack'Rentrée, elle vous sera également remise à ce moment.



AUCUNE DEMANDE DE TITRE SCOLAIRE n'est possible directement en gare SNCF.



DATE LIMITE POUR LES DEMANDES SNCF : 31 OCTOBRE.

LISTE DES GARES DE RETRAIT : GARES OÙ VOUS POURREZ RETIRER LE TITRE DE TRANSPORT DÉLIVRÉ PAR LE PACK'RENTRÉE.

BOURGOIN-JALLIEU	LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON	SAINT-MARCELLIN
GIÈRES	LE PONT-DE-CLAIX	VIENNE
GRENOBLE	MONESTIER-DE-CLERMONT	VIF
LA TOUR-DU-PIN	PONTCHARRA	VOIRON
LA VERPILLIÈRE	SAINT CLAIR-LES-ROCHES	

PACK' TRANSPORT

VOTRE ENFANT VOYAGE SUR LE RÉSEAU TER⁽¹⁾
ET SUR LE RÉSEAU TRANSISÈRE

⁽¹⁾ Réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Les **collégiens** et **lycéens** pouvant bénéficier d'un abonnement gratuit⁽²⁾ sur le réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes (SNCF) peuvent également demander un titre *Transisère* pour les trajets complémentaires jusqu'à la gare.

⁽²⁾ sous réserve d'éligibilité

VOS DÉMARCHES

1 Faites vos demandes de titres SNCF et *Transisère* en même temps : en ligne avant le **15 juillet** ou par courrier avant le **5 juillet** (en utilisant le formulaire p. 23).

2 • Pour l'**obtention** du titre SNCF : suivez les démarches décrites en page 16.

• Pour l'**obtention** du titre *Transisère* : un formulaire vous sera envoyé en même temps que l'imprimé SNCF.

- Vous devrez également retourner ce document dûment complété **sous 15 jours**.

- **À réception du courrier de confirmation Pack'Rentrée** : muni(e) de la carte Oûra de votre enfant, vous pourrez retirer gratuitement le titre *Transisère*, en agence commerciale.



SI VOTRE ENFANT NE DISPOSE PAS DE CARTE OÛRA NOMINATIVE,
vous devez également la demander.



LE TITRE DE TRANSPORT TRANSISÈRE EST DÉLIVRÉ EN COMPLÉMENT DU TITRE SNCF et n'a pas vocation à couvrir la totalité du trajet domicile/établissement de votre enfant en doublon du train.

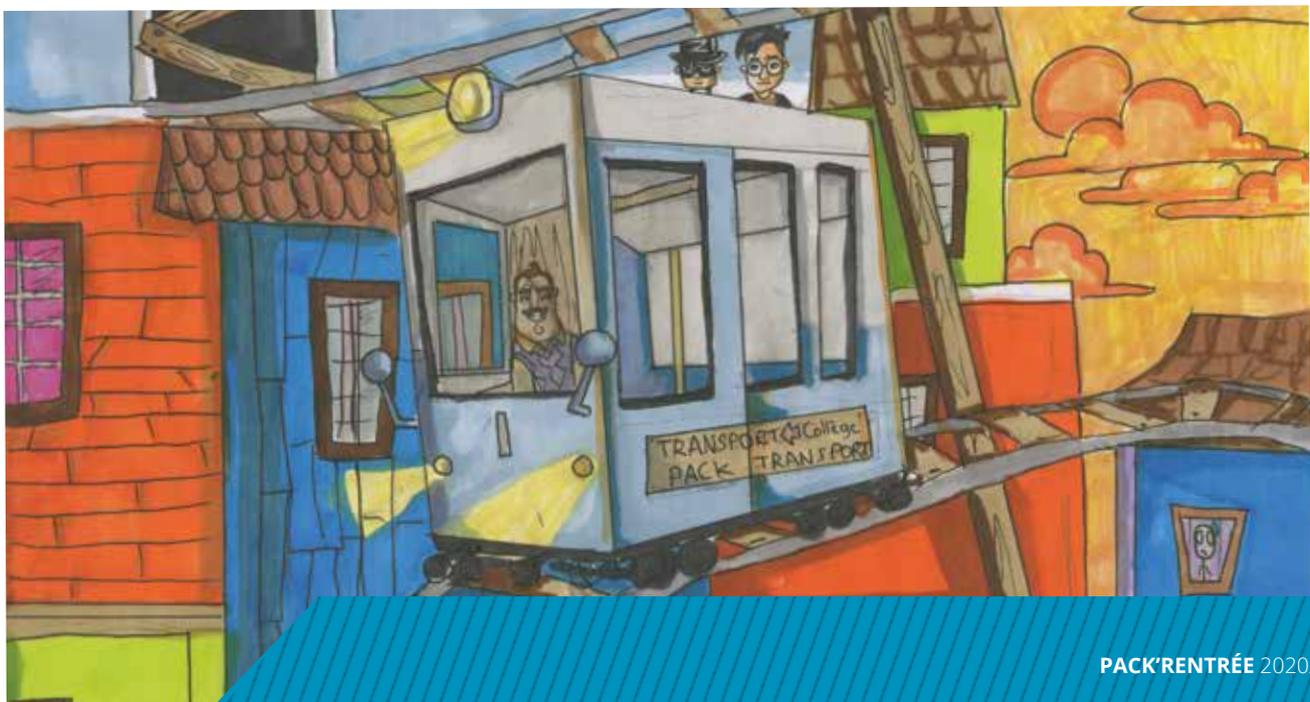
Il permet d'assurer le(s) trajet(s) suivants :

➔ Domicile/gare de départ

ET/OU

➔ Gare d'arrivée/établissement.

> Arthur Guabello - 11 ans - Sainte-Marie-d'Alloix



PACK⁹ TRANSPORT

VOTRE ENFANT VOYAGE SUR LE RÉSEAU TER⁽¹⁾ ET SUR
L'UN DES 5 RÉSEAUX URBAINS ISÉROIS (TAG⁽²⁾, L'VA⁽³⁾,
RUBAN⁽⁴⁾, TRANSPORT DU PAYS VOIRONNAIS, TOUGO⁽⁵⁾)

⁽¹⁾Réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes, ⁽²⁾TAG : Transports de la métropole grenobloise,
⁽³⁾LVA : Transports de Vienne Condrieu Agglomération, ⁽⁴⁾RUBAN (CAPI) : transports des agglomérations de Villefontaine,
Bourgoin-Jallieu, l'Isle d'Abeau, La Verpillère... ⁽⁵⁾TOUGO : Transports du Grésivaudan.



Les **collégiens** et **lycéens** uniquement peuvent obtenir leur abonnement gratuit⁽⁶⁾ sur le réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes (SNCF) pour circuler entre leur domicile et leur établissement, ainsi qu'une bourse pour la partie du trajet **complémentaire** effectuée sur le réseau urbain.

⁽⁶⁾Sous réserve d'éligibilité

VOS DÉMARCHES

1 Faites une demande de titre SNCF ainsi qu'une demande de bourse pour le réseau urbain utilisé : en ligne avant le **15 juillet** ou par courrier avant le **5 juillet** (en utilisant le formulaire p. 23).



SI VOTRE ENFANT NE DISPOSE PAS DE CARTE OÛRA NOMINATIVE, vous devez également la demander.

2 Ce qu'il faut faire :

→ POUR L'OBTENTION DU TITRE SNCF :

Une notice explicative, ainsi qu'un imprimé SNCF vous seront adressés.

Suivez les étapes 2 et 3 décrites en page 16 (« votre enfant voyage sur le réseau TER-SNCF »).

→ POUR LE RÉSEAU URBAIN UTILISÉ EN CORRESPONDANCE :

Avant la rentrée, achetez directement le titre de transport de votre enfant auprès du réseau concerné.

Une bourse vous sera versée courant **avril 2021** pour cette partie du trajet, sur présentation des justificatifs et sous réserve d'éligibilité (voir règlement des transports sur www.isere.fr).



CONSERVEZ BIEN LES JUSTIFICATIFS D'ACHAT,

ils vous seront demandés à l'automne. Seuls justificatifs acceptés : 1 justificatif d'abonnement annuel ou 3 justificatifs d'abonnements mensuels.



DATE LIMITE POUR LES DEMANDES SNCF ET BOURSES : 31 OCTOBRE.

PACK⁹ TRANSPORT

VOTRE ENFANT UTILISE LE RÉSEAU TAG, L'VA, RUBAN, TRANSPORTS DU PAYS VOIRONNAIS OU TOUGO, SEUL⁽¹⁾ OU EN COMPLÉMENT DU RÉSEAU TRANSISÈRE

⁽¹⁾Sous réserve d'éligibilité au Packtransport



VOS DÉMARCHES

- Faites une demande de titre Transisère** (voir p.12-13).

Pour connaître les zones **Transisère** traversées, consultez la carte pages 14-15.



CE TITRE DE TRANSPORT PERMETTRA également à votre enfant de voyager sur les lignes du ou des réseau(x) urbain(s) dans les conditions ci-dessous.

SI L'ABONNEMENT DE MON ENFANT CONTIENT LA ZONE TRANSISÈRE :	IL CIRCULE LIBREMENT SUR LE RÉSEAU SUIVANT :
A	> TAG (métropole Grenobloise)
B	> PAYS VOIRONNAIS > TOUGO (Grésivaudan)
E	> RUBAN ⁽²⁾ (CAPI) > L'VA (Vienne Condrieu Agglomération)

⁽²⁾RUBAN (CAPI) : Transports des agglomérations de Villefontaine, Bourgoin-Jallieu, Isle-d'Abeau, La Verpillère...

VOTRE ENFANT N'A PAS DE RÉSEAU DE TRANSPORT À DISPOSITION⁽³⁾

⁽³⁾ Voir conditions dans le règlement des transports disponible sur www.isere.fr (rubrique PackRentrée)

Vous pouvez obtenir une bourse. Son montant dépend du trajet entre le domicile et l'établissement scolaire de votre enfant.

VOS DÉMARCHES

- 1 Demandez votre bourse :** en ligne avant le **15 juillet** ou par courrier avant le **5 juillet** (en utilisant le formulaire p. 23).

- 2 Les justificatifs** nécessaires vous seront demandés à l'automne.

- 3** Une bourse vous sera versée (après contrôle des justificatifs et sous réserve d'éligibilité) au cours du mois **d'avril 2021**.



LE DÉPARTEMENT SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER UNE BOURSE en cas d'existence d'une solution de transport dite « admissible ». En cas de doute sur l'existence d'un réseau de transport, rendez-vous sur www.itinisere.fr



DATE LIMITE POUR LES DEMANDES DE BOURSES : 31 OCTOBRE.

PACK⁹ TRANSPORT

VOTRE ENFANT UTILISE UN RÉSEAU DE TRANSPORT HORS ISÈRE

Les élèves peuvent bénéficier d'un titre de transport gratuit⁽¹⁾ délivré par le Département de l'Isère ou d'une bourse, suivant le réseau emprunté.

⁽¹⁾ Sous réserve d'éligibilité

RÉSEAUX RÉGIONAUX DE L'ARDÈCHE, DRÔME, SAVOIE OU RHÔNE

le Sept



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

VOS DÉMARCHES

Demandez le titre de transport de votre enfant : en ligne avant le **15 juillet** ou par courrier avant le **5 juillet** (en utilisant le formulaire p. 23).

SAVOIE Le titre papier vous sera envoyé par courrier et sera valable dès la rentrée scolaire.

ARDÈCHE, DRÔME, RHÔNE Le titre sera délivré sur la carte Oûra de votre enfant. Une notice explicative vous sera adressée suite à votre demande.



CERTAINS ÉTABLISSEMENTS HORS-ISÈRE

sont desservis par des lignes **Transisère** ou des cars SNCF : renseignez-vous sur le réseau emprunté par votre enfant avant de faire votre demande.

TCL⁽²⁾, SYNCHRO BUS⁽³⁾, CITÉA⁽⁴⁾ OU RÉSEAU RÉGIONAL DE L'AIN

⁽²⁾TCL (transports en commun Lyonnais), ⁽³⁾Synchro Bus (ex- STAC: transports urbains de l'agglomération Chambérienne), ⁽⁴⁾Citéa (transports urbains Valence-Romans)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

VOS DÉMARCHES

Demandez une bourse : en ligne avant le **15 juillet** ou par courrier avant le **5 juillet** (en utilisant le formulaire p. 23).

- 1 Avant la rentrée scolaire : achetez le titre de transport de votre enfant** directement auprès du réseau concerné.
- 2 Les justificatifs** nécessaires vous seront demandés à l'automne.
- 3 Une bourse** vous sera versée (après contrôle des justificatifs et sous réserve d'éligibilité) au cours du mois d'avril 2021.



CONSERVEZ BIEN LES JUSTIFICATIFS D'ACHAT.

Seuls justificatifs acceptés :
1 justificatif d'abonnement annuel ou 3 justificatifs d'abonnements mensuels.

SI VOTRE SITUATION
NE CORRESPOND
À AUCUN DES CAS
contactez Allô Pack'Rentrée
au 04 76 00 36 36.



DATE LIMITE POUR LES DEMANDES DE BOURSES : 31 OCTOBRE.

PACK' TRANSPORT

VOTRE ENFANT EST INTERNE

Quel que soit le mode de déplacement utilisé pour se rendre à leur établissement scolaire (transports en commun, voiture...), les internes peuvent bénéficier :

→ d'un titre de transport *Transisère* gratuit⁽¹⁾ (voir pages 12-13)

OU

→ d'une bourse plafonnée⁽²⁾

⁽¹⁾Sous réserve d'éligibilité
⁽²⁾Le montant de la bourse « interne » est calculé sur la base d'un transport réalisé sur le réseau *Transisère* (voir règlement des transports sur www.isere.fr, rubrique Pack'Retournée).

VOS DÉMARCHES SI VOUS SOLICITEZ UNE BOURSE :

- 1 Demandez votre bourse :** en ligne avant le **15 juillet** ou par courrier avant le **5 juillet** (en utilisant le formulaire p. 23).

Les **justificatifs** nécessaires vous seront demandés à l'automne.

Une bourse **plafonnée**⁽²⁾ vous sera versée (sous réserve d'éligibilité) au cours du mois d'**avril 2021**.

- 2 Avant la rentrée scolaire :** achetez le **titre de transport** dont votre enfant a éventuellement besoin pour ses trajets domicile/établissement **directement auprès des réseaux de transport utilisés.**



SI VOTRE ENFANT UTILISE LE RÉSEAU TER⁽³⁾ (SNCF) :

préférez les titres de transport Illico jeunes.

⁽³⁾ TER Auvergne-Rhône-Alpes

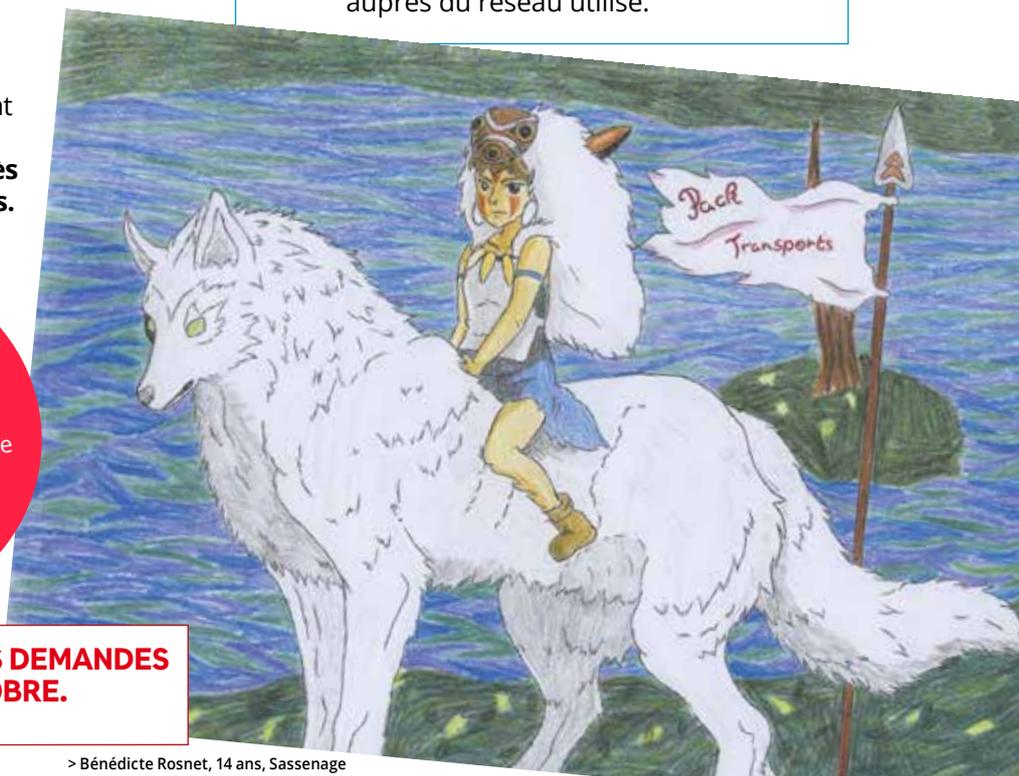
UNE CARTE OÛRA est nécessaire pour le chargement de ces titres. Si votre enfant n'en possède pas, vous devez en demander la création auprès du réseau utilisé.

SI VOTRE SITUATION NE CORRESPOND À AUCUN DES CAS contactez Allô Pack'Retournée au 04 76 00 36 36.



DATE LIMITE POUR LES DEMANDES DE BOURSES : 31 OCTOBRE.

> Bénédicte Rosnet, 14 ans, Sassenage



PACK' RENTRÉE :

DEUX SERVICES EN UN POUR LES COLLÉGIENS ISÉROIS

AVANT LE 15 JUILLET

VOUS POUVEZ FAIRE VOS DEMANDES

AVANT LE 5 JUILLET

PAR INTERNET

WWW.ISERE.FR



Plus facile et plus rapide.

Je fais mes demandes directement en ligne et je peux suivre leur traitement en temps réel.

PAR COURRIER

En remplissant le formulaire de demande détachable (recto/verso) et en le retournant **coché et signé** au Département :

→ **Par la poste** à l'adresse
Département de l'Isère
Pack Rentrée - CS 20626
38031 GRENOBLE CEDEX 1

→ **En le déposant dans une
Maison du Département**
(liste et adresses ci-dessous).

CONTACTS



Allô Pack'Rentrée

04 76 00 36 36
(numéro non surtaxé)

Horaires centrale d'appels Pack'Rentrée :
de 8h30 à 17h30, du lundi au vendredi

Par courriel



polepackrentree@isere.fr

COORDONNÉES DES MAISONS DU DÉPARTEMENT

Agglomération grenobloise

Maison du Département
32 rue de New York CS 60 097
38024 Grenoble Cedex 1
Tél. 04 57 38 44 00

Bièvre Valloire

Maison du Département
Rue de la Guillotière
38270 Beaurepaire
Tél. 04 37 02 24 80

Grésivaudan

Maison du Département
Parc technologique des fontaines
Bâtiment ANTHERALP B
71 chemin des sources
38190 Bernin
Tél. 04 56 58 16 00

Haut-Rhône dauphinois

Maison de Territoire
45 impasse de l'ancienne gare
BP 138
38460 Crémieu
Tél. 04 74 18 65 60

Isère Rhodanienne

Maison du Département
3 quai Frédéric Mistral
BP 222 - 38217 Vienne Cedex
Tél. 04 74 87 93 00

Matheysine

Maison du Département
2 rue du pont de la Maladière
38350 La Mure
Tél. 04 57 48 11 11

Oisans

Maison du Département
200 avenue de la gare
38520 Le Bourg-d'Oisans
Tél. 04 76 80 03 48

Porte des Alpes

Maison du Département
18 avenue Frédéric Dard
CS 90 051
38307 Bourgoin-Jallieu
Tél. 04 26 73 05 00

Sud Grésivaudan

Maison du Département
Avenue Jules David
BP 59
38160 Saint-Marcellin
Tél. 04 76 36 38 38

Trièves

Maison du Département
435 rue du Dr Senebier
38710 Mens
Tél. 04 80 34 85 00

Vals du Dauphiné

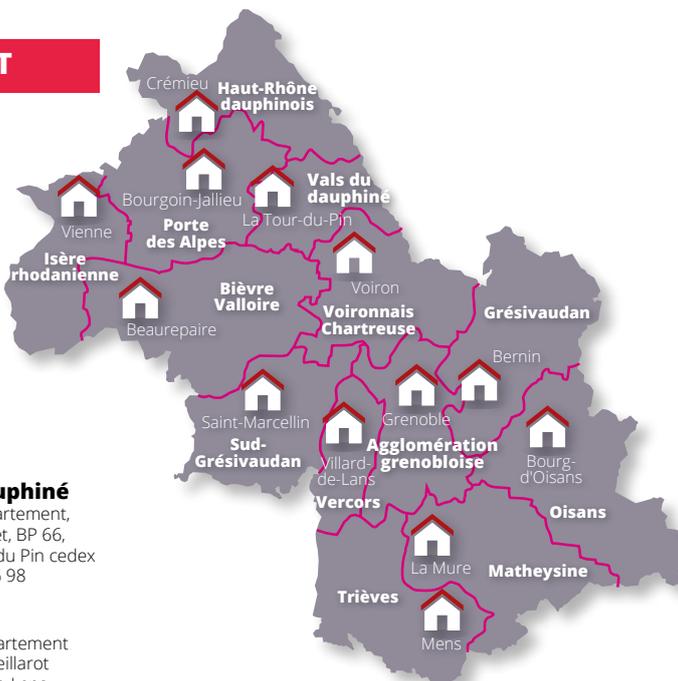
Maison du Département,
2 rue de l'Oiselet, BP 66,
38353 La Tour du Pin cedex
Tél. 04 74 97 96 98

Vercors

Maison du Département
150 impasse Meillarot
38250 Villard-de-Lans
Tél. 04 57 38 49 00

Voironnais Chartreuse

Maison du Département
33 avenue François Mitterrand
38500 Voiron
Tél. 04 57 56 11 30



Si vous ne connaissez pas la Maison du Département dont vous dépendez, rendez-vous sur

www.isere.fr

(liste complète des communes)



Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez car il est destiné à instruire votre demande d'inscription au « PACK'ENTRÉE ». Ce traitement a pour finalités d'assurer l'instruction et le suivi de votre demande (PACK'LOISIRS, PACK'TRANSPORT, d'améliorer la qualité du dispositif (études, enquêtes de satisfaction...) et d'alerter les familles en cas de nécessité (perturbations en cas d'événement majeur). Ce traitement respecte l'article n°6 du RGPD (consentement de la personne concernée). Les données enregistrées sont limitées aux informations librement fournies par le demandeur sur le formulaire d'inscription « PACK'ENTRÉE ». Il est précisé que les informations sont indispensables pour permettre la bonne instruction de la demande et que les données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs du Département et ne peuvent être communiquées qu'aux partenaires et prestataires habilités (le prestataire pour l'impression du Pack'loisirs, aux réseaux partenaires et prestataires pour le Pack'transport, à la paierie départementale pour le versement des bourses, au prestataire chargé de fabriquer la carte Oïra...). Les données enregistrées sont conservées 2 ans après la dernière demande. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent et vous pouvez définir le sort de vos données après votre décès. Vous devez pour cela adresser votre demande, accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité, au délégué à la protection des données (DPO), soit par mail (dpo@isere.fr), soit par courrier (Délégué à la protection des données, Hôtel du Département - CS 41096 - 38022 Grenoble cedex1). En cas de non réponse du DPO, vous pourrez introduire une réclamation auprès de la CNIL (3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Tél : 01 53 73 22 22. www.cnil.fr).

2 MES DEMANDES



Cochez les demandes que vous souhaitez effectuer

PACK⁹ TRANSPORT

Voir critères d'éligibilité pages 9 et suivantes ou sur www.isere.fr

J'effectue une demande de transport.

1 Je renseigne ci-dessous les informations selon le réseau de transport utilisé.

2 Je joins **impérativement** un justificatif de domicile de **moins de 3 mois au nom et à l'adresse du demandeur** indiqués au verso, quelle que soit ma demande :

une facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone

ou une quittance d'assurance pour le logement, **ou** un titre de propriété ou quittance de loyer.

ÉLÈVE EXTERNE/DEMI-PENSIONNAIRE

OU

ÉLÈVE INTERNE

JE COCHE CI-DESSOUS LA OU LES CASE(S) CORRESPONDANTE(S) AU(X) RÉSEAU(X) DE TRANSPORT NÉCESSAIRE(S) AU TRAJET SCOLAIRE ET JE SUIS LES CONSIGNES :

Transisère : réseau de transport du Département de l'Isère - remplir les cadres **A** + **B**

SNCF (TER Auvergne-Rhône-Alpes) remplir les cadres **B** + **C**

Combiné SNCF + Transisère remplir les cadres **A** + **B** + **C**

Réseau régional de l'Ardèche - remplir les cadres **A** + **B**

Réseau régional de la Drôme - remplir les cadres **A** + **B**

Réseau régional de la Savoie - remplir le cadre **A**

Réseau de transport du Rhône - remplir le cadre **A** + **B**

Je sollicite une bourse. Je joins uniquement un justificatif de domicile pour le moment. Je recevrai un courrier à l'automne m'indiquant les pièces à fournir.

Je me procure le titre de transport nécessaire auprès du réseau emprunté par mon enfant.

OU

Je sollicite **un abonnement annuel scolaire Transisère** à la place d'une bourse - remplir les cadres **A** + **B**

Réseau régional de l'Ain

Citéa (Valence-Romans)

TCL (Lyon)

Synchro Bus/ex-STAC (Chambéry)

J'achète directement le titre de transport auprès du réseau concerné - consulter le cadre **D**

TAG (Métropole grenobloise)

Transports du Pays Voironnais

L'VA (Vienne Condrieu Agglomération)

Ruban (CAPI)

TouGo (Grésivaudan)

Utilisé seul* ou en complément du réseau **Transisère** (inclus dans l'abonnement **Transisère** de mon enfant) : remplir les cadres **A** + **B**

Utilisé en complément du réseau SNCF : remplir les cadres **B** + **C** et consulter le cadre **D**

* **uniquement** si mon enfant est éligible au Packtransport (voir conditions page 9).

Je ne dispose d'aucune solution de transport - consulter le cadre **D** (en cas de doute, rendez-vous sur www.itinisphere.fr)

A DEMANDE DE TITRE DE TRANSPORT

Je demande l'abonnement **scolaire annuel** (valable du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021) **auprès du Pack'Rentrée**. Aucun titre scolaire ne sera délivré directement dans les points de vente **Transisère**.

Je demande un abonnement scolaire annuel **Transisère** dans le cadre d'un combiné SNCF+**Transisère**. (Voir conditions page 17)

B CARTE OÛRA

Le bénéficiaire dispose d'une carte OÛra. J'indique le numéro :

Le bénéficiaire ne dispose pas d'une **carte OÛra. Je la demande*** et je joins **une photo d'identité couleur****

(inscrire les : nom, prénom, date de naissance, du bénéficiaire au verso de la photo).

*Si j'ai déjà demandé une carte OÛra au cours des années précédentes, j'indique son numéro ci-dessus. En cas de perte ou de vol, je me rends dans une agence commerciale **Transisère** pour faire établir un duplicata. Celui-ci me sera facturé 8 €.

**Si mon enfant utilise le réseau TER (SNCF) : je ne joins pas de photo, je l'enverrai ultérieurement avec le formulaire SNCF



C TER (SNCF) Je demande le titre de transport, merci d'indiquer :

Gare de départ Gare d'arrivée

Gare de retrait du titre de transport (Voir liste des gares de retrait page 16)

Je recevrai prochainement le formulaire SNCF à retourner au Pack'Rentrée sous 15 jours.

D BOURSE

Je recevrai à l'automne un récapitulatif de ma demande de bourse m'indiquant les pièces à fournir.

Je joins uniquement un justificatif de domicile pour le moment.

Pensez à joindre les pièces justificatives demandées !

Un défaut de réponse sur un des champs ou l'une des pièces justificatives entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier. Toute demande pour l'un des services vaut acceptation du règlement départemental correspondant.

J'ai lu et j'accepte les conditions spécifiques d'utilisation du service Pack'Rentrée.

J'atteste que tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts.

Date :

Signature

À défaut de signature et d'acceptation des conditions ci-dessus, le présent formulaire vous sera retourné.

Retrouvez toutes les mentions légales du Pack'Rentrée sur www.isere.fr ou dans la brochure du Pack'Rentrée (page 22)